FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Association Loi 1901 déclarée à la Préfecture de Police n° 18562 P
C.C.P. PARIS 2732-01 N – n° SIRET : 330 357 237 000 24
Publication associative exonérée de TVA.

ASSEMBLEE GENERALE
22 mai 2024

Archives nationales (CARAN) – Paris

Sociétés représentées.

Paris **:** Société historique et archéologique du XVe arrondissement, La Montagne Sainte-Geneviève, Société historique d'Auteuil et de Passy et Association d'Histoire et d'Archéologie du Vingtième arrondissement.
Seine-et-Marne **:** Les Amis du Vieux Château de Brie-Comte-Robert.
Yvelines **:** Société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline, Cercle d'études Historiques et Archéologiques de Poissy & Carrières-sous-Poissy.
Essonne **:** Société d'Histoire locale de Montgeron.
Hauts-de-Seine **:** Société d'Histoire de Nanterre, Les Amis de Sceaux et Société d'histoire de Suresnes.
Seine-Saint-Denis **:** Société d'études et de recherche historiques en psychiatrie.
Oise **:** Société d'Histoire et Archéologie du Valois, Société Historique de Compiègne et Société d'Histoire moderne et contemporaine Compiègne.
Val-d'Oise **:** Société Historique et Archéologique d'Argenteuil et du Parisis et Société historique de Montmorency et sa région.

Sociétés excusées.

Société historique du VIe arrondissement, Société des Amis de Vincennes, Académie de Versailles, Société Historique de Rueil-Malmaison, Société Historique et Archéologique de Sucy-en-Brie, Société Historique Nogent-Le Perreux-Bry-sur-Marne Les Amis du Vieux Saint-Germain, Le Vieux Marly et Société Amis du Château de Maisons-Laffitte.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Association Loi 1901 déclarée à la Préfecture de Police n° 18562 P
C.C.P. PARIS 2732-01 N – n° SIRET : 330 357 237 000 24
Publication associative exonérée de TVA.

L'Assemblée générale de la Fédération, convoquée par circulaire en date du 7 mai 2024 est présidée par Mme Florence Gromier, vice-présidente, qui présente les excuses de Mme Catherine Lecomte, présidente, immobilisée par des soucis de santé. Après les salutations et remerciements d'usage, elle propose un tour de table au cours duquel chacun se présente. On déplore le décès à 94 ans de M. Michel Chancelier, ancien président de la Société d'Histoire locale de Montgeron. L'Assemblée présente ses condoléances aux membres de sa société ainsi qu'à sa famille.
La vérification des pouvoirs faite, conformément aux statuts, notamment les articles 7 et 8, l'Assemblée peut validement délibérer. La séance est déclarée ouverte à 14h30.

I. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2023.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale tenue à Carrières-sur-Seine le 17 juin 2023 était annexé à la convocation du 7 mai 2024. Aucune question ou remarque particulière n'a été posée.

Soumis aux voix, le procès-verbal de l'Assemblée du 17 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

II. Rapport moral.

Mme Gromier présente le rapport moral établi avec Mme Lecomte.

Durant l'année 2023, le Bureau s'est réuni à trois reprises. 2023 aura été une année de transition et de réflexion. M. Hubert Demory, vice-président, a déposé sa démission en tant que membre du Bureau. De même, M. Pierre Gillon, secrétaire général, et M. José Thierry, membre, accaparés par de multiples activités, en premier lieu l'administration de leurs sociétés respectives (le Vieux Saint-Maur et la Société historique d'Argenteuil), n'ont pas souhaité poursuivre leurs fonctions. L'Assemblée les remercie chaleureusement pour leur investissement désintéressé et actif au sein du Bureau. À l'initiative de Madame la présidente et avec l'assentiment du Bureau, il est proposé de nommer M. Demory vice-président d'honneur, afin de rendre hommage à son implication durant plus de trente années au sein du Bureau. Cette proposition recueille un suffrage unanime de l'Assemblée et des applaudissements nourris avalisent cette nomination. Des remerciements particuliers sont également adressés à M. Gillon pour l'exercice efficace de sa charge de secrétaire général, en particulier durant la période difficile de la pandémie, et à M. Thierry pour son aide à la conception du futur site internet.

L'année écoulée aura permis à nos sociétés de se retrouver lors de la visite très réussie de Carrières-sur-Seine au mois de juin. Guidés par les membres d'*Histoire et Sauvegarde du Vieux Carrières-sur-Seine*, Mme Elisabeth Saunier présidente, ils ont pu découvrir les richesses du patrimoine local.

Le tome 73 des *Mémoires Paris-Ile-de-de-France* a paru au mois de juillet 2023. C'est un volume de *varia* dont la diversité comme l'ampleur témoignent de la richesse et du dynamisme intellectuel de nos sociétés.

Soumis aux voix, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

III. Rapport financier.

M. Jérôme Aymard, trésorier, présente son rapport. Le compte de résultat de la Fédération pour l'exercice 2023 se solde par un déficit de **3 122,67 €**. Il faut tout d'abord en rendre responsable une baisse notable de nos recettes (**- 1 371,66 €**) imputable pour l'essentiel à la diminution de nos ventes (- 1011,97 €). Le recouvrement des cotisations est toujours aussi laborieux (-310 €) en dépit des efforts du secrétaire général et du trésorier auprès des sociétés adhérentes. A contrario, les revenus de placements ont connu une belle progression (+ 472,31 €), permettant d'adoucir le déficit.
Le chapitre des dépenses est en forte hausse **(+ 3 403,42 €)**. Ce sont les frais de publication (imprimeur : + 2 954 € et routage : +596 €) qui en sont la principale cause. Les autres postes restent stables.
Heureusement, la Fédération dispose à ce jour d'une assise financière solide qui permet d'absorber ce déficit. Au 1er janvier 2024, il y avait 1 935,24 € sur le compte courant, 26 770,05 € sur le livret A et 91 367,64 € sur le compte titres, soit **120 072,93 €**.

Soumis aux voix, le rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

Le bilan financier n'est pas proposé aux suffrages de l'Assemblée car le calcul des valeurs du compte titres reste à dresser. Il sera soumis ultérieurement.

Le trésorier rappelle qu'à ce jour, 34 sociétés sur 85 sont à jour de leur cotisation. Une relance sera envoyée en même temps que le présent compte-rendu.

IV. Projets.

Deux activités resteront le cheval de bataille de la Fédération : la publication des *Mémoires*, dont la qualité reste à un niveau reconnu de tous, et l'organisation d'un colloque d'histoire régionale.

Le tome 74 des *Mémoires Paris-Ile-de-France* devrait voir le jour au dernier trimestre 2024. Ce sera un volume rassemblant les actes des Journées d'étude tenues au CTHS avec l'accord de Mme Nicole Lemaître sur le thème « Histoire locale, patrimoine et histoire générale » les 17 et 18 novembre 2022. Des articles rédigés par des membres de sociétés adhérentes complèteront le volume.
Une discussion s'engage au sujet d'une modernisation de la maquette de nos publications. Il est précisé que l'on ne peut guère en changer le format pour des raisons bibliothéconomiques. En revanche, une mise en page plus conforme aux goûts actuels serait judicieuse pour redynamiser les ventes.
On évoque également la composition et le rôle du comité de lecture. La présidente reste, bien entendu, directrice de la publication et chargée de piloter ce comité.

Après un débat nourri, il est résolu qu'un sondage serait lancé auprès des sociétés adhérentes pour connaître leurs attentes et leurs souhaits vis-à-vis des Mémoires. *Il est voté à l'unanimité que la nouvelle maquette sera mise en place pour la publication du tome 75. Enfin, il est décidé, toujours à l'unanimité, de donner mandat au Bureau à l'effet de renforcer la constitution du comité de lecture et d'améliorer son fonctionnement.*

Traditionnellement, la Fédération convoquait un colloque d'histoire régionale tous les deux ans. Mme Gromier rappelle que la pandémie et d'autres circonstances ont rompu ce rythme régulier et qu'il importe à présent de le reprendre. Ce sera donc un projet à inscrire au titre de l'année 2025.

Parmi les activités coutumières de la Fédération, il y a également l'organisation d'une journée d'excursion en Ile-de-France. Pour 2024, il est proposé une journée de découverte de Villers-Cotterêts et, éventuellement, de Crépy-en-Valois, sous la houlette de MM. Dancoisne et Bernet.

Enfin, le Bureau souhaite refondre le site internet de la Fédération, le site actuel ne répondant plus aux critères ni aux attentes de nos contemporains. Ce précieux outil de communication doit donc être entièrement réédifié. Éric Dancoisne, qui s'est chargé d'une

étude préalable, expose que ce ne peut être un simple site associatif similaire à celui que possèdent un grand nombre de nos sociétés. Ce doit être un site fédératif, c'est-à-dire une vitrine des activités des sociétés adhérentes et de leur Fédération, mais aussi un outil multi-services. Il doit permettre d'échanger, de créer et informer nos adhérents dans les meilleurs délais, faire la publicité des activités et des publications, rendre compte de l'actualité scientifique francilienne, etc. Ce sera également un outil de gestion, par exemple en permettant le règlement en ligne des adhésions. MM. Gillon et Thierry ont déjà réfléchi à une ébauche de cahier des charges que M. Dancoisne va approfondir et soumettre à des prestataires.
Un débat s'ouvre sur divers points. Plusieurs participants font part de leur expérience :

- Quel coût cela peut-il représenter ? Entre 5000 et 10 000 € si l'on veut un site de qualité.
- Qui administrera le site ? Qu'en sera-t-il de la sécurité du site si plusieurs personnes peuvent apporter des modifications ? Il faudra nommer un administrateur du site ainsi qu'un comité de gestion qui se répartira les droits. Les paramètres de sécurité seront naturellement définis lors de la conception.
- On fait remarquer que la modernisation du site va de pair avec celles des *Mémoires*. Tous deux sont une vitrine de l'activité savante et de la protection patrimoniale en Île-de-France. Il revient pleinement à notre Fédération de s'en faire le promoteur.

À l'issue d'une riche discussion entre les participants, il est décidé de donner mandat au Bureau pour travailler à la rénovation du site internet.

Mme Gromier conclut le chapitre des projets en lançant un appel aux bonnes volontés.

V. Élection du Bureau.

Conformément aux statuts, le Bureau est élu pour 4 ans (article 6). Les membres actuels, se proposent de continuer leurs fonctions.

Soumises aux voix, les candidatures proposées sont adoptées. Le Bureau est composé comme suit :

- **Présidente :** Mme Catherine Lecomte (Académie de Versailles)
- **Vice-présidente :** Mme Florence Gromier (Société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline)
- **Secrétaire général :** M. Jérôme Aymard (Les Amis du Vieux Château de Brie-Comte-Robert)

- **Trésorier :** *poste à pourvoir*, tenu par intérim par le secrétaire général.
- **Membres :** MM. Jacques Bernet (Société historique de Compiègne) et Éric Dancoisne (Société d'Histoire et Archéologie du Valois). M. Dancoisne est chargé de l'administration du site internet.
- **Président d'honneur :** M. Michel Balard (Société historique de Sucy-en-Brie)
- **Vice-président d'honneur :** M. Hubert Demory (Société historique d'Auteuil et de Passy)

Aucune question diverse n'étant posée, l'ordre du jour est épuisé. Mme Gromier remercie les participants et déclare l'Assemblée générale close à 16h45.

Le secrétaire général,
Jérôme Aymard.